



# Chèque Citoyen

DU BOCAGE BOURBONNAIS

*100% Bocage = 100% local*



**GUIDE À L'USAGE DES BÉNÉFICIAIRES**  
QUI SOUHAITENT SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE  
PAR LA VENTE DE CHÈQUES CITOYENS



BOCAGE BOURBONNAIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Préambule

.....

Afin de soutenir les activités agricoles, artisanales et commerciales de son territoire, durement impactées par la crise sanitaire, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a mis en place différents dispositifs de soutien économique en participant notamment au fonds d'urgence régional, en mettant en place un dégrèvement partiel des cotisations foncières des entreprises pour le secteur touristique et en instaurant la mise en place de chèques citoyens.

Cette action étant propre au Bocage Bourbonnais, vous trouverez, ci-après, les différents éléments à connaître dans le cadre de votre activité de dépositaire de chèques citoyens

**Qui peut être bénéficiaire de**

## Chèques Citoyens?

Tous les agriculteurs, artisans et commerçants dont le siège social est situé sur l'une des 25 communes (cf liste en dernière page) du périmètre communautaire.

Les entreprises dont le siège social est situé hors de ces 25 communes et les professions libérales ne sont pas concernées par ce dispositif.

.....

**Comment devenir bénéficiaire ?**

En contactant la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (coordonnées en page 3) et acceptant la charte d'engagement chèque citoyen.

.....



**Quel est le coût de mise en œuvre de ce dispositif pour les bénéficiaires ?**

Les coûts de mise en œuvre de ce dispositif (conception, édition, communication, gestion et remboursement des chèques) sont supportés par la Communauté de Communes.

Aucun frais de gestion, aucune commission ne seront pris sur les chèques citoyens.

.....



# Modalités de mise en œuvre des Chèques Citoyens?

.....

**Fédération Nationale  
des Centre-Ville**  
Production des chèques  
contre 0,48 TTC / chèque



Chèque d'un montant de 10 €  
· Coût 8 € pour l'acheteur  
· 2€ pris en charge par la CCBB  
(coût net du dispositif)

  
**BOCAGE BOURBONNAIS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Convention  
dépositaire chèque  
citoyen

Paiement des  
chèques  
(8€ / chèque)  
(recette Com Com)

Charte  
d'engagement  
Chèque Citoyen  
+ envoi des  
chèques collectés

Remboursement en  
lien avec l'envoi des  
chèques collectés  
(10€ / chèque)  
(dépense ComCom)

Dépositaires

Vente des  
chèques  
→  
←  
Paiement des  
chèques  
(8€/chèque)

Clients

→  
Dépenses  
des chèques  
en l'échange  
d'un bien ou  
service

Agriculteurs  
Artisans  
Commerçants



## Quelles restrictions dans l'acceptation des chèques citoyens ?

Vous ne pouvez pas accepter, le même jour, plus de 4 chèques citoyens par famille ou sur un même objet, produit, service.

.....



## Où vos clients peuvent-ils se procurer des chèques citoyens ?

La liste des dépositaires sera consultable sur le site [www.ccbb.fr](http://www.ccbb.fr). Elle sera régulièrement mise à jour et vous sera également envoyée par courriel.

Les bénéficiaires des chèques citoyens peuvent également être des dépositaires.

.....

## Combien de chèques citoyens vont être mis en circulation ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POURRA ÉDITER

**21 000 chèques**  
d'une valeur de

**10 €**

Pour chaque  
chèque de 10 €  
elle prend

**2 € à sa charge**

Consacre donc plus de

**42 000 €**  
à cette opération

(Hors coûts de mise en  
œuvre du dispositif)





## Quel risque de falsification des chèques ?

Une bande sécurisée, infalsifiable est intégrée sur chaque chèque écartant ainsi la possibilité de reproduction et de photocopie des chèques citoyens.

.....



## Comment se faire rembourser les chèques citoyens ?


Les bénéficiaires auront un bordereau de dépôt de chèques à transmettre complété avec les chèques (hors talons) à la Communauté de Communes. Ce bordereau sera téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes. Un RIB devra être joint au premier envoi. La Communauté de Communes validera le dépôt avant remboursement par la Fédération Nationale des Centre-Ville.

.....



## ET POUR TOUTE AUTRE QUESTION

### Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

 Place de l'Hôtel de Ville 03160 Bourbon l'Archambault

 04 70 67 11 89  [contact@ccbb.fr](mailto:contact@ccbb.fr)

 [www.ccbb.fr](http://www.ccbb.fr) 

*Suivez le projet avec nous !*

**Nous avons toujours besoin de vous**

Suivez notre actualité et rejoignez-nous

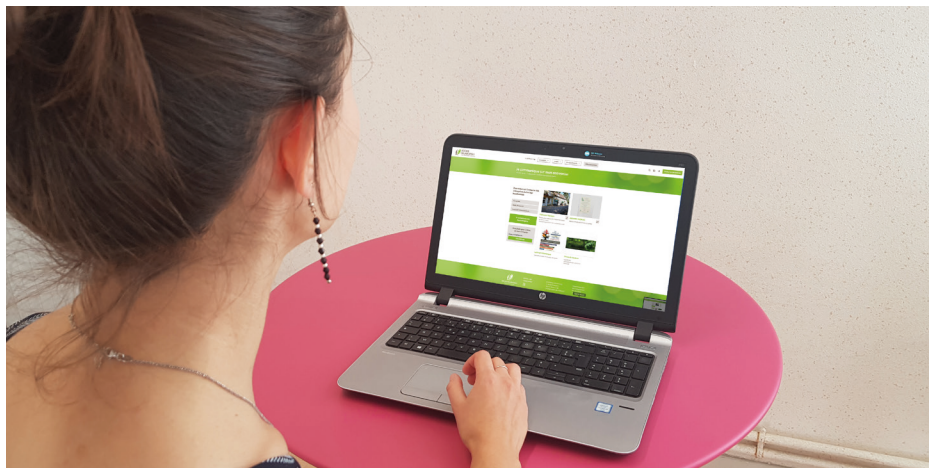
 [tzc@ccbb.fr](https://www.facebook.com/tzc@ccbb.fr)

**PROJET ÉMERGENT  
BOCAGE BOURBONNAIS**



**TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE**

# Annuaire des *Entreprises*



La Communauté de Communes vous propose de porter à connaissance du grand public l'activité de votre entreprise.

Pour cela, un annuaire des entreprises a été créé sur le site Internet communautaire [www.cccb.fr](http://www.cccb.fr)

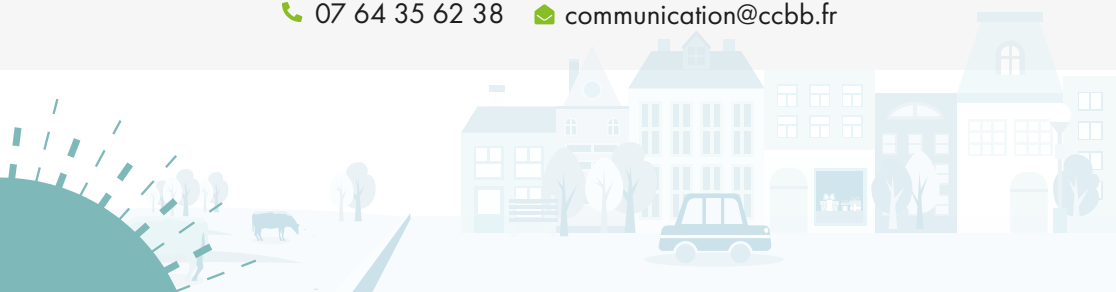
Vous pouvez bénéficier gratuitement d'une page vitrine vous permettant également de communiquer vos coordonnées et de mettre en avant votre entreprise en insérant des photos ou une vidéo. Cet annuaire peut également renvoyer les visiteurs sur votre propre site Internet.

Des codes et un système automatique de relance vous permettent de gérer seul la page de votre entreprise et de pouvoir vérifier régulièrement qu'elle est à jour

## CONTACT

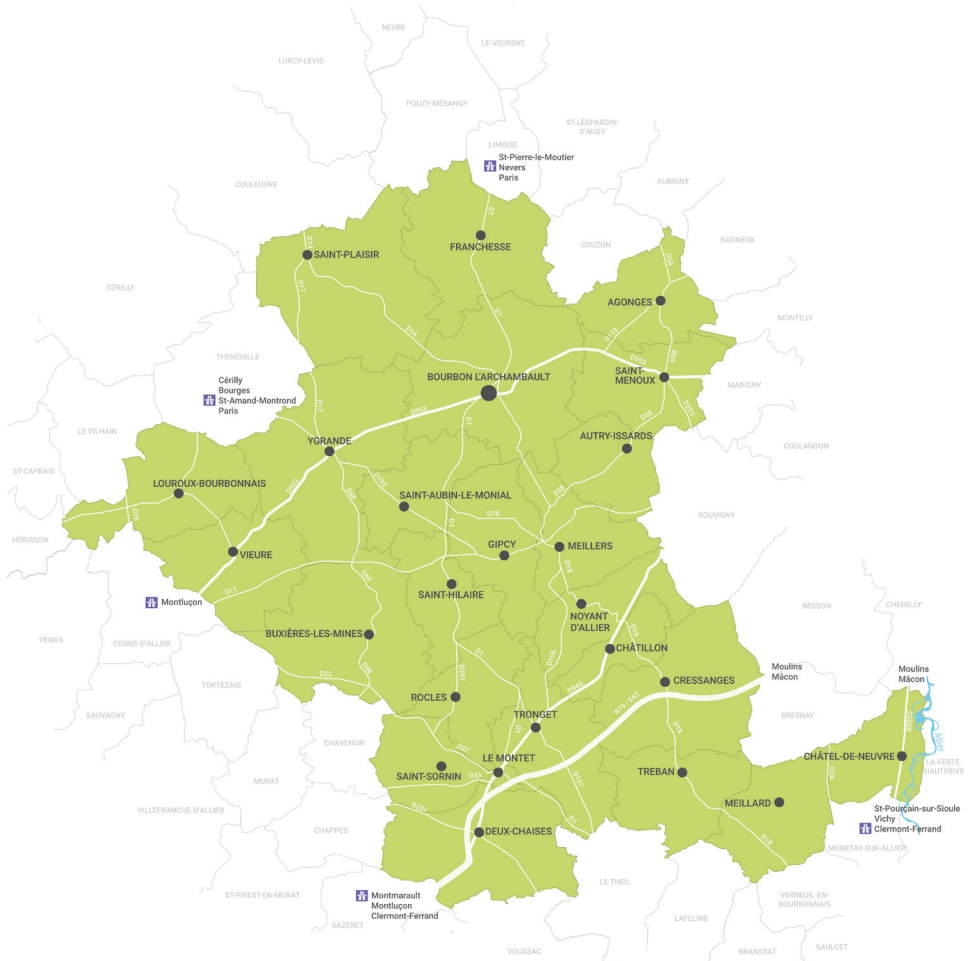
Romain NAULIER

☎ 07 64 35 62 38 ✉ [communication@ccb.fr](mailto:communication@ccb.fr)



LES 25 COMMUNES DE LA

# Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais



AGONGES · AUTRY-ISSARDS · BOURBON-L'ARCHAMBAULT · BUXIÈRES-LES-MINES ·  
CHÂTEL-DE-NEUVRE · CHÂTILLON · CRESSANGES · DEUX-CHAISES · FRANCHESSE · GIPCY ·  
LE MONTET · LOUROUX-BOURBONNAIS · MEILLARD · MEILLERS · NOYANT-D'ALLIER ·  
ROCLES · SAINT-AUBIN-LE-MONIAL · SAINT-HILAIRE · SAINT-MENOUX · SAINT-PLAISIR ·  
SAINT-SORNIN · TREBAN · TRONGET · VIEURE · YGRANDE